

Edouard Philippe remplace le préfet de police de Paris Michel Delpuech par Didier Lallement



Le Premier ministre Edouard Philippe a dévoilé un certain nombre de mesures après les "dysfonctionnements" constatés en marge de la manifestation du samedi 16 mars lors de l'acte XVIII des Gilets jaunes à Paris. De très nombreux commerces ont été vandalisés par des casseurs. Le préfet de police de Paris a été remplacé et des manifestations pourraient être interdites dans certains quartiers.

Avec Atlantico
Rédaction

Le gouvernement a donc dévoilé des nouvelles mesures sécuritaires à la suite des "dysfonctionnements" constatés notamment sur les Champs-Élysées. Des casseurs ont infiltré la manifestation des Gilets jaunes sur la plus belle avenue du monde et ont vandalisé de nombreux commerces comme le magasin Hugo Boss, des kiosques ou bien encore le restaurant Le Fouquet's.

Le Premier ministre Edouard Philippe s'est exprimé ce jeudi après-midi.

Les manifestations dans les zones les plus touchées par les violences pourraient dorénavant être interdites si des "éléments ultras" sont présents. Les zones des Champs-Élysées à Paris, la place Pey-Berland à Bordeaux et la place du Capitole à Toulouse seraient concernées.

"Dès samedi prochain, et chaque fois qu'il le faudra, nous interdirons les manifestations se revendiquant des Gilets jaunes dans les quartiers qui ont été les plus touchés dès lors que nous aurons la connaissance de la présence d'éléments ultras et de leur volonté de casser".

Une autre décision forte concerne le poste du préfet de police de Paris. Michel Delpuech sera remplacé par Didier Lallement, qui occupe actuellement le poste de préfet de la Nouvelle Aquitaine.

"Mercredi en Conseil des ministres, le président de la République nommera préfet de police monsieur Didier Lallement, ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur".

Pour Edouard Philippe, "la stratégie du maintien de l'ordre n'a pas été correctement exécutée".

Les contraventions devraient également être augmentées dans le cadre des manifestations interdites. Cette amende se situe actuellement à 38 euros. Il faudra payer dorénavant 135 euros.

"Je ne confonds pas les casseurs et la très grande majorité des Gilets jaunes qui, d'ailleurs, ne manifestent plus aujourd'hui. (...) Tous

ceux qui participent à ces manifestations non déclarées se rendent complices. Leur seule revendication, c'est la violence. Je vais demander à la garde des Sceaux d'augmenter la contravention encourue en cas de participation à une manifestation interdite".

Edouard Philippe a également mis en garde certaines figures des Gilets jaunes comme Eric Drouet ou Maxime Nicolle en évoquant le recours à l'article 40 :

"Un certain nombre de personnalités, et je mets personnalités entre guillemets, ont encouragé et légitimé les violences et continuent à le faire sans vergogne. J'ai demandé au ministre de l'Intérieur de saisir systématiquement la justice à leur encontre en utilisant les dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale".

Le recours à l'article 40 "sera soumis à l'appréciation des magistrats bien évidemment sur des propos qui peuvent être considérés comme incitant à la violence ou légitimant l'usage de la violence", selon Matignon.

Edouard Philippe sera invité ce lundi soir sur le plateau du journal de France 2. Il devrait revenir sur les principales annonces du gouvernement.